

2019/15/PR

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU GIEC

13 mai 2019

### **Mise à jour des méthodes du GIEC pour les inventaires de gaz à effet de serre**

KYOTO, Japon, le 13 mai – Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié ce lundi une mise à jour des méthodes qu'il a adoptées pour les inventaires de gaz à effet de serre et que les gouvernements utilisent pour évaluer les émissions et absorptions de ces gaz sur leur territoire.

Les gouvernements sont tenus de communiquer leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre – c'est-à-dire les estimations relatives aux émissions et absorptions de gaz à effet de serre – à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette obligation leur incombe également aux termes du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

La révision des méthodes du GIEC permet de renforcer la transparence et le processus de notification en garantissant que les modalités d'établissement de ces inventaires sont fondées sur les résultats scientifiques les plus récents.

Intitulé *Révision 2019 des Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (Révision 2019)*, ce nouveau rapport a été élaboré par l'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (TFI). Le Groupe d'experts a adopté le chapitre de présentation générale et donné son aval au corps du rapport à l'occasion de sa session plénière, tenue dans la ville japonaise de Kyoto.

«La *Révision 2019* représente une base scientifique solide et actualisée pour l'établissement et l'amélioration continue des inventaires nationaux de gaz à effet de serre» a indiqué Kiyoto Tanabe, co-président de l'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

La *Révision 2019* présente des méthodes supplémentaires pour évaluer les sources d'émission de gaz à effet de serre et les puits qui absorbent ces gaz. Elle porte également sur les lacunes scientifiques qui avaient été recensées, les nouvelles technologies et les nouveaux processus de production, ainsi que les sources et puits qui ne figuraient pas dans les *Lignes directrices 2006*.

Y figurent également des valeurs actualisées de certains coefficients d'émission utilisés pour établir une corrélation entre l'émission d'un gaz à effet de serre par une source donnée et l'ampleur de l'activité responsable de l'émission. Ces mises à jour ont été effectuées pour les valeurs qui, selon l'analyse des auteurs, se démarquaient nettement de celles présentées dans les *Lignes directrices 2006*.

Plus de 280 scientifiques et experts ont participé à l'élaboration de la *Révision 2019* et profondément remanié les lignes directrices et les méthodes dans quatre secteurs: énergie; processus industriels et utilisation des produits; agriculture, foresterie et autres modes d'utilisation des terres; et déchets.

«Nos auteurs ont étudié un grand nombre de méthodes d'inventaire et les ont actualisées lorsque les progrès scientifiques et les nouvelles connaissances le rendaient nécessaire, conformément à la décision du GIEC» a précisé Eduardo Calvo, co-président de l'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

Les *Lignes directrices 2006* du GIEC n'en restent pas moins une base méthodologique fiable, sur le plan technique, pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre. La *Révision 2019*, qui doit être utilisée parallèlement aux *Lignes directrices 2006*, actualise ces dernières, les complète et les précise là où les auteurs ont repéré des lacunes ou des données scientifiques obsolètes.

La réunion des organes subsidiaires de la CCNUCC en juin 2019 constituera la première occasion pour les gouvernements des États Parties de prendre connaissance de la *Révision 2019* et de la passer en revue, afin de déterminer la meilleure façon de la mettre en œuvre.

«La *Révision 2019* représente une base scientifique actualisée pour l'établissement des inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Je voudrais remercier ses auteurs pour leur dévouement et les efforts acharnés qu'ils ont déployés pour mettre à jour ces méthodes, qui assurent la transparence indispensable aux initiatives internationales visant à combattre le changement climatique et ses effets délétères» a déclaré le président du GIEC, Hoesung Lee.

À Kyoto, lors de sa 49<sup>e</sup> session, le GIEC a également étudié d'autres questions, dont un rapport élaboré par l'Équipe spéciale du GIEC chargé des inégalités hommes-femmes.

*Pour obtenir de plus amples renseignements:*

Bureau de presse du GIEC, courriel: [ipcc-media@wmo.int](mailto:ipcc-media@wmo.int), tél. Kyoto +81-3-5521-8247.

Suivez l'actualité relative au GIEC sur  Facebook,  Twitter,  LinkedIn et  Instagram.

*Notes à l'intention des rédacteurs*

## **Qu'est-ce que le GIEC?**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organe des Nations Unies chargé d'évaluer les travaux scientifiques consacrés aux changements climatiques. Créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques liées aux changements climatiques, à leurs conséquences et aux risques qu'ils peuvent poser à l'avenir, et de présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Le GIEC compte 195 États Membres.

Grâce aux évaluations du GIEC, les pouvoirs publics, à tous les niveaux, disposent d'informations scientifiques sur lesquelles ils peuvent asseoir leurs politiques climatiques. Ces évaluations occupent une place centrale dans les négociations internationales portant sur les mesures à prendre pour faire face au changement climatique. Dans un souci d'objectivité et de transparence, les rapports du GIEC sont rédigés et révisés en plusieurs étapes.

Le GIEC évalue les milliers de documents scientifiques publiés chaque année pour informer les décideurs de l'état des connaissances sur les changements climatiques. Il détermine les éléments sur lesquels la communauté scientifique s'accorde, ceux à propos desquels les opinions divergent et ceux qui nécessitent de plus amples recherches. Le GIEC ne conduit pas ses propres travaux de recherche.

Pour établir ses rapports, le GIEC mobilise des centaines de scientifiques et autres responsables, issus d'horizons divers. Une douzaine d'employés permanents seulement travaillent au Secrétariat du GIEC.

Le GIEC compte trois groupes de travail: Le Groupe de travail I (éléments scientifiques du changement climatique); le Groupe de travail II (incidences, adaptation et vulnérabilité) et le Groupe de travail III (atténuation du changement climatique). Il compte également une Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre, qui élabore des méthodes d'estimation des sources et des puits anthropiques de gaz à effet de serre. Chacun de ces groupes et l'Équipe spéciale bénéficient du concours d'une unité d'appui technique qui guide l'élaboration des rapports d'évaluation et autres produits du GIEC.

Les rapports d'évaluation du GIEC sont élaborés à partir des contributions de chacun des trois groupes de travail, auxquelles s'ajoute un rapport de synthèse. Les questions interdisciplinaires qui sont souvent du ressort de plusieurs groupes de travail font l'objet de rapports spéciaux, plus courts.

### **Méthodes du GIEC**

Les gaz à effet de serre sont des gaz présents dans l'atmosphère, comme la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane et le protoxyde d'azote, qui peuvent absorber le rayonnement infrarouge, piégeant ainsi la chaleur dans l'atmosphère. En raison de cet effet de serre, les émissions anthropiques de ce type de gaz entraînent un réchauffement de la planète.

Grâce à ses évaluations, le GIEC a déterminé que dans les scénarios établis pour faire face au changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre diminuaient de manière radicale, et les gouvernements sont convenus que ces émissions devaient atteindre un maximum, puis diminuer rapidement. Les accords conclus exigent des pays participants qu'ils communiquent des informations sur leurs émissions nettes, soit les émissions auxquelles on soustrait les absorptions.

Les émissions de gaz à effet de serre résultent de différentes activités, telles que l'utilisation de combustibles pour la production d'énergie, les processus industriels, certaines activités agricoles et le déboisement. Ces gaz peuvent être éliminés de l'atmosphère par les arbres et d'autres végétaux, ainsi que par des procédés industriels d'élimination du dioxyde de carbone.

L'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (TFI) a entrepris d'élaborer et d'affiner une méthodologie et un logiciel convenus à l'échelle internationale pour le calcul des émissions et absorptions nationales de gaz à effet de serre et la communication de rapports à ce sujet. Elle encourage les Membres du GIEC et les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à appliquer cette méthodologie.

Les Parties à la CCNUCC rendent compte régulièrement à la Conférence des Parties à la Convention de leurs émissions et absorptions de gaz à effet de serre. Grâce à la diffusion d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre et les mesures prises pour les réduire, ce système axé sur la transparence et la notification aide les Parties à comprendre les ambitions en matière d'action pour le climat, ainsi que les progrès réalisés.

Ces méthodes comprennent la formulation de coefficients d'émission utilisés pour établir une corrélation entre l'émission d'un gaz à effet de serre par une source donnée et l'ampleur de l'activité responsable de l'émission.

L'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre a élaboré plusieurs rapports méthodologiques, dont le premier était un ensemble de lignes directrices publié en 1994. Celui-ci a ensuite été remplacé par les *Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre – version révisée 1996*.

Les méthodes appliquées actuellement sont celles décrites dans les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*. Ces dernières ont été complétées par les documents intitulés *2013 Revised Supplementary Methods and Good Practice Guidance Arising from the Kyoto Protocol* (Méthodes supplémentaires révisées et pratiques recommandées 2013 découlant du Protocole de Kyoto) et *2013 Supplement to the 2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories: Wetlands* (Supplément 2013 aux Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre: zones humides).

La liste complète des rapports spéciaux du GIEC est présentée [ici](#).

### **Révision 2019**

En août 2014, le Bureau de l'Équipe spéciale du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (TFB) a estimé que les *Lignes directrices 2006* constituaient une base solide, sur le plan technique, pour l'élaboration des inventaires nationaux de gaz à effet de serre, mais que pour qu'elles restent valables d'un point de vue scientifique, il convenait peut-être d'y apporter certaines améliorations, en tenant compte des progrès scientifiques et techniques ayant fait leurs preuves depuis 2006.

Compte tenu des conclusions du Bureau, l'Équipe spéciale a effectué une évaluation technique des lignes directrices du GIEC en matière d'inventaires au moyen d'un questionnaire en ligne et lors de quatre réunions d'experts tenues en 2015 et 2016.

Cette évaluation a mis en évidence le foisonnement des nouvelles connaissances, tant scientifiques qu'empiriques, qui ont été publiées depuis 2006 et que le GIEC devrait prendre en considération, notamment en ce qui concerne les données servant à définir les coefficients d'émission pour certaines catégories et certains gaz.

À sa 43<sup>e</sup> session (avril 2016), le GIEC a décidé d'actualiser ses méthodes en procédant à une révision des *Lignes directrices 2006*, afin d'aider les Parties à la CCNUCC à établir leurs inventaires nationaux de gaz à effet de serre et à les améliorer constamment, en veillant à ce qu'ils soient étayés par les données scientifiques les plus récentes et les plus fiables.

Une réunion a été organisée en août 2016 en vue de définir la structure de ce rapport méthodologique.

À sa 44<sup>e</sup> session (octobre 2016), le GIEC a approuvé le plan de la *Révision 2019 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre*, lequel prévoyait, à l'instar des *Lignes directrices 2006*, un seul rapport méthodologique articulé en un chapitre général et cinq volumes.

La *Révision 2019* couvre tous les secteurs d'inventaire définis par le GIEC, mais les améliorations ne portent que sur les catégories dans lesquelles les progrès de la science depuis 2006 ont été jugés suffisamment marquants ou pour lesquelles un supplément d'information ou des orientations nouvelles s'avéraient nécessaires.

La *Révision 2019* a été élaborée par plus de 280 scientifiques et experts issus de 47 pays.

### **Sixième cycle d'évaluation**

À sa 41<sup>e</sup> session (février 2015), le GIEC est convenu de produire un sixième Rapport d'évaluation (RE6). À sa 42<sup>e</sup> session (octobre 2015), il a élu le nouveau Bureau chargé de superviser la rédaction du rapport d'évaluation, ainsi que des rapports spéciaux qui seront publiés au cours du présent cycle d'évaluation.

Dans sa [décision](#) portant adoption de l'Accord de Paris, la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a invité le GIEC à présenter, en 2018, un rapport spécial sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions

mondiales de gaz à effet de serre. À sa 43<sup>e</sup> session (avril 2016), le GIEC a décidé de donner suite à cette invitation et d'élaborer deux autres rapports spéciaux, un rapport méthodologique et le sixième Rapport d'évaluation (RE6).

Le rapport intitulé *Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté* a été publié le 8 octobre 2018.

En plus de la *Révision 2019*, le GIEC publiera deux rapports spéciaux en 2019:

- *Changement climatique et terres émergées: rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, la désertification, la dégradation des sols, la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et les flux de gaz à effet de serre dans les écosystèmes terrestres* (août 2019);
- *Rapport spécial sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique* (septembre 2019).

Les contributions des trois groupes de travail au sixième Rapport d'évaluation seront publiées en 2021 et le rapport de synthèse sera établi dans sa version définitive au premier semestre de 2022.

Pour de plus amples informations: [www.ipcc.ch](http://www.ipcc.ch).